

la circonscription de Meadow-Lake. Cela prouve qu'on n'a pas pris autant de soin qu'on aurait dû.

Un député a déclaré aujourd'hui qu'il espérait que ces cartes n'avaient pas été tracées à Ottawa et simplement remises aux commissions provinciales. Cette carte n'a pu être tracée ailleurs qu'à Ottawa par quelqu'un qui ignore tout de la Saskatchewan. La même chose s'est produite au sujet des cartes projetées pour les autres provinces, et je ne comprends rien à tout cela.

Je voulais des cartes non politiques, tracées impartialement afin d'en arriver à une représentation équitable et basée sur des considérations sensées. La nouvelle carte de la Saskatchewan ne répond pas à cette exigence.

Par suite de la rivalité qui s'est produite aux États-Unis, la Cour suprême de ce grand pays a jugé en 1957 ou 1958 que la représentation devrait être fondée sur la population dans la mesure du possible. Toutefois, le Parlement, comme l'a si bien dit l'honorable député de Qu'Appelle, a décidé dans sa sagesse d'adopter une formule prévoyant un écart, mais celle-ci n'a pas été utilisée comme elle aurait dû l'être.

Pendant nombre d'années nous avons entendu dire que les régions agricoles avaient une représentation trop forte et cette affirmation n'était pas sans fondement. Cette carte aurait dû être tracée avant les dernières élections. On n'aurait jamais dû nous imposer ces élections alors que certaines circonscriptions du Canada comptaient 225,000 habitants et que d'autres n'en avaient que 35,000. Nous avons maintenant le temps de rectifier la situation.

On a laissé entendre à maintes reprises que nous nous acheminions vers ce que M. J. B. McGeachy du *Financial Post* appelé une «tyrannie de rustres», le rustre étant un campagnard. Je n'aime pas cette expression et je crois que son emploi suscitera du mécontentement. Il est beaucoup plus difficile pour un député de s'occuper d'une circonscription rurale que d'une circonscription urbaine. De grandes difficultés assaillent un député qui représente une circonscription rurale avec ses diverses particularités, la force d'attraction ou l'antipathie, selon le cas. Nous devons viser à obtenir la représentation proportionnée à la population autant que possible, mais les commissions n'étaient jamais censées avoir le droit de déclarer: Quel que soit l'écart fixé par le Parlement, vous devez accepter nos décisions et, si cela ne vous plaît pas, débrouillez-vous, pour utiliser l'expression familière.

Je recommande instamment que la commission de la Saskatchewan prenne les mesures voulues, afin d'étudier de façon approfondie les instances du député de Qu'Appelle et des autres députés. Nous réclamons simplement justice pour ceux qui demeurent dans ces régions.

On croirait quasiment que les délimitations de la commission, dans certaines régions de la Saskatchewan, ont été effectuées avec un compas et une liste de la population, sans tenir compte des particularités matérielles. L'un des arguments les plus frappants invoqués par le député de Qu'Appelle avait trait au barrage de la rivière Saskatchewan qui sera situé dans les circonscriptions de Moose-Jaw-Lake-Centre, Meadow-Lake, Kindersley, et Rosetown-Biggar. Lorsque la construction de ce barrage sera terminée, comment un député pourra-t-il se rendre dans sa circonscription?

**Une voix:** Il devra nager.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Toute personne qui tentera de franchir la Saskatchewan à la nage réussira seulement à réduire la population: il y perdra la vie.

La commission n'a pas examiné la situation, mais j'espère qu'elle le fera. Le rejet de ces instances ne favoriserait pas l'esprit de collaboration dont nous avons fait preuve à la Chambre lorsque nous avons cherché à nous assurer que la représentation au Parlement serait déterminée non pas selon l'esprit de parti, mais compte tenu seulement du bien-être du Canada en général.

Je terminerai en suggérant à nouveau que le temps est venu de modifier la constitution afin d'augmenter le nombre des députés de la province de la Saskatchewan, nombre qui est aujourd'hui réduit au minimum. La province fait d'immenses progrès économiques et offre de très grands espoirs pour l'avenir, mais la réduction du nombre de ses représentants à cause de la diminution de sa population en fait une espèce de commune comparativement aux provinces voisines dont la population s'accroît.

J'espère que la commission cessera d'agir comme elle l'a fait jusqu'à maintenant; elle n'a consulté personne ou, si elle l'a fait, elle n'a pas écouté et a rejeté toutes les suggestions qui lui ont été présentées. De toutes les instances et de tous les mémoires qui lui ont été présentés, certains avaient sûrement assez de mérite pour être retenus. On aurait cru que